



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Rennes, le 21 DEC. 2017

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement
du projet d'aménagement de la ZAC de la Plesse à Betton

En application de l'arrêté préfectoral du 21 DEC. 2017, il sera procédé, à la demande d'OCDL Groupe Giboire Locosa Rennes, à l'ouverture d'une enquête publique du 15 janvier 2018 (8h30) au 16 février 2018 (17h00) inclus en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'aménagement de la ZAC de la Plesse à Betton (gestion des eaux pluviales et dérogation « espèces protégées »).

Les pièces du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale, seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de Betton (siège de l'enquête) – Place Charles de Gaulle – BP 83129 – 35831 Betton Cedex, aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00).
- sur le site internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine : www.ille-et-vilaine.gouv.fr, rubrique publications légales/enquêtes publiques. Des postes informatiques sont à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, pour consultation du dossier.

Chacun pourra consigner sur le registre d'enquête publique ouvert en mairie de Betton ses observations et propositions, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale du siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : amenagementdelaville@betton.fr (en précisant l'objet « Enquête ZAC de la Plesse »)

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

Des informations concernant le projet pourront être obtenues auprès de M. Simon Lumineau d'OCDL Groupe Giboire (@: s.lumineau@giboire.com) - 2 place du Général Giraud - CS 21206 - 35012 Rennes.

M. Bruno Gougeon, général de corps aérien, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de Betton les :

- lundi 15 janvier 2018 de 8h30 à 11h30
- mercredi 31 janvier 2018 de 14h00 à 17h00
- vendredi 16 février 2018 de 14h00 à 17h00

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi qu'à la mairie de Betton, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral ou un refus.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Denis OLAGNON